

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

DOMAINE :
Mesures
d'ordre
budgétaire et
comptable.

OBJET : Vote
compte
administratif
2025 : budget
annexe
« Commercialisation »

**Nombre de
membres en
exercice : 15**

**Convocation
en date du :**
11/05/2026

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 18 mai 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Michel PY Président,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY
Mme Marie Laure BOYER CORCUFF
Mme Céline CABAL
Mme Frédérique GUERRIER
Mme Hamel LAHCINI
Mme Christine DUPLISSY
M Antoine CAZALS

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des restaurateurs
M Sébastien GUILLOT

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :
Mme Mélina GALINDO

Monsieur Michel PY- Président ayant *ouvert la séance et fait l'appel nominal*, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Tourisme,

Vu le décret n°1587 du 29/12/1962, portant réglementation générale sur la comptabilité publique.

Le Comité directeur, délibérant sur le compte administratif du budget annexe « Commercialisation » de l'Office Municipal de Tourisme pour l'exercice 2025, dressé par Madame La Vice-Présidente après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le Président quitte l'assemblée au moment du vote.

Le Comité Directeur :

► **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif,

► **Constate** les identités de valeur avec les comptes de gestion du percepteur, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

► **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés en annexe :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 18 mai 2026


Michel PY
Président

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20260518-D_2026_12_5

Annexe à la délibération n°12/2026 du 18/05/2026

Vote du compte administratif 2025 budget annexe « Commercialisation »

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 102 550,41	G 138 644,49	G-A 36 094,08
	Section d'investissement	B 6 608,59	H 4 137,24	H-B -2 471,35
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 44 976,21 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 18 264,68 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 154 135,21	Q= G+H+I+J 161 046,41	=Q-P 6 911,20
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 162,25	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 162,25	= K+L 0,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 147 526,62	= G+I+K 138 644,49	-8 882,13
	Section d'investissement	= B+D+F 6 770,84	= H+J+L 22 401,92	15 631,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 154 297,46	= G+H+I+J+K+L 161 046,41	6 748,95

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com